

1. L'évolution de l'accès aux marchés au cours de 16 années de «Pro Is tarifaires dans le monde»

La transparence est un principe essentiel du système commercial multilatéral, promu par l'OMC ainsi que par l'ITC et la CNUCED au moyen de divers mécanismes et dispositions. Les données tarifaires, qui constituent des éléments clés de la transparence des droits à baisse presque chaque année, ce qui dénote une progression vers une économie mondiale plus ouverte et plus interconnectée. Le niveau des droits de douane appliqués aux produits agricoles est supérieur à celui relatif aux produits non agricoles. En 2021, la moyenne des droits NPF pour les produits agricoles était de 14,8% contre 8,0% pour les produits non agricoles.

Les droits consolidés soit le taux NPF maximal pour un produit donné n'ont presque pas évolué entre 2006 et 2021. Leur niveau est nettement plus élevé que celui des taux de

2.

Les droits de douane applicables aux produits agricoles comme aux produits non agricoles ont baissé, la réduction étant légèrement plus marquée pour ces derniers. Cette tendance a été constante et moyenne



Télécharger les données:
www.wto.org/statistiques

est relativement limitée et homogène (voir le graphique 4), sauf dans le cas des produits agricoles dans les pays les moins avancés (PMA). Les droits NPF appliqués aux produits agricoles par les pays développés sont restés relativement élevés, et ont été dépassés par ceux des PMA en 2015. La réduction des droits applicables aux produits agricoles observée dans les pays développés



Télécharger les données:
www.wto.org/statistiques

Graphique 5 : Part des produits admis en franchise de droits sur une base NPF (%)



1.3 Droits maximaux

Un droit maximal élevé est le signe d'un ou de plusieurs secteurs très sensibles. Le niveau des droits peut être prohibitif, empêchant ainsi toutes les importations. Les pays développés ont des droits maximaux les plus élevés, supérieurs à 30% au long de la période de 16 ans, et les PMA, les plus faibles, inférieurs à 10% (voir le graphique 10). Les

pays en développement se situent entre ces deux groupes. Les droits maximaux correspondent souvent à des estimations d'EAV et varient selon la valeur unitaire des produits.

1.4 Modèles d'ouverture commerciale

La réduction des droits NPF appliqués par des moyens (voir le graphique 1) et le recul de la part moyenne des crétes tarifaires (voir le graphique 8) suggèrent une large ouverture commerciale pour l'ensemble des Membres de l'OMC. Le graphique 11 illustre, dans le cas des produits agricoles, l'évolution en pourcentage de la moyenne nationale des droits NPF et l'évolution de la part nationale de crétes tarifaires internationales pour les 130 pays couverts par cette étude.

La majorité des pays et territoires



modifications ont été apportées au cours des 16 années en ce qui concerne les produits agricoles.

La tendance est analogue pour ce qui est des produits non agricoles (voir le graphique 12). Cependant, un plus grand nombre de pays ont réduit, au moins légèrement, leurs droits NPF moyens et la

